

Informations financières pour l'accueil d'un apprenti

Entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés assujetties à la taxe d'apprentissage

COUT DE LA FORMATION PAR ANNEE

Niveau III – BAC + 2		Niveau II - BAC + 3		Niveau I – BAC + 5	
BTS	6 931 €	LP/L3 production	7 279 €	Master production	5 849 €
DEUST	6 949 €	LP/L3 services et tertiaire	6 824 €	Master services et tertiaire <i>sauf master 2 contrats contentieux</i>	5 459 € 5 329 €
DUT	9 066 €			Ingénieur PolyTech Paris Sud	7 799 €
				Ingénieur ENSEA	9 028 €

Le coût de la formation annuel peut être réglé au CFA Union par la Taxe d'apprentissage, (quota –CSA et hors quota dans la limite du coût de la formation) ou sur fonds propres.

[plus d'infos sur la taxe d'apprentissage, sur le site du CFA Union, www.cfa-union.org_rubrique entreprises - taxe d'apprentissage](http://www.cfa-union.org_rubrique%20entreprises%20-%20taxe%20d'apprentissage)

SALAIRE DE L'APPRENTI

Sur la base du SMIC au 01/01/18 à 1 498.47 € base 35h

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	- de 18 ans	18 à 20 ans inclus	21 ans et +
Année 1 DUT 1 – BTS 1- Master 1 - Ingénieur 1	25 % du SMIC 374.62 €	41 % du SMIC 614.37 €	53 % du SMIC * 794.19 € *
Année 2 DUT 2- DEUST 2 - BTS 2 - Licence pro – L 3 - Master 2 – Ingénieur 2		49 % du SMIC 734.25 €	61 % du SMIC * 914.07 € *
Année 3 Ingénieur 3		65 % du SMIC 974.00 €	78 % du SMIC * 1 168.81 € *

**ou du minimum conventionnel, dès 21 ans, si + favorable.*

EXONERATIONS DE COTISATIONS SOCIALES PATRONALES

Exonération des cotisations salariales et patronales d'origine légale ou conventionnelle imposées par la loi, au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

[plus d'infos sur le salaire et les cotisations sociales pour l'embauche d'un apprenti sur le site du CFA Union - www.cfa-union.org - rubrique entreprises - salaire de l'apprenti](http://www.cfa-union.org_rubrique%20entreprises%20-%20salaire%20de%20l'apprenti)

AIDES AUX EMPLOYEURS

Aide au recrutement d'un 1 ^{er} apprenti ou d'un apprenti supplémentaire (pour les entreprises de moins de 250 salariés)	1 000 €
Crédit d'impôt (si soumis à l'IS)	
• pour une 1 ^{ère} année de DUT/BTS	1 600 €
• pour l'embauche d'un apprenti (niveau I-II ou III) en situation de handicap *	2 200 €

Ces aides accordées aux employeurs sont cumulables

[plus d'infos sur les aides aux entreprises pour l'embauche d'un apprenti sur le site du CFA Union- rubrique entreprises - les aides financières](http://www.cfa-union.org_rubrique%20entreprises%20-%20aides%20financieres)

*d'autres aides peuvent être accordées par l'AGEFIPH

[plus d'infos sur les aides de l'AGEFIPH pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap sur le site du CFA Union - www.cfa-union.org - rubrique apprenti](http://www.cfa-union.org_rubrique%20apprenti)

Informations financières pour l'accueil d'un apprenti

Entreprises du secteur public

COÛT DE LA FORMATION PAR ANNEE

Niveau III – BAC + 2		Niveau II - BAC + 3		Niveau I – BAC + 5	
BTS	4 460 €	LP/L3 production	4 632 €	Master production	3 801 €
DEUST	4 100 €	LP/L3 services et tertiaire	4 342 €	Master services et tertiaire <i>sauf master 2 contrats contentieux</i>	3 548 € 3 463 €
DUT	4 100 €			Ingénieur PolyTech Paris Sud	5 069 €
				Ingénieur ENSEA	6 298 €

Le coût de la formation annuel peut être réglé au CFA Union par la Taxe d'apprentissage, (quota –CSA et hors quota dans la limite du coût de la formation) ou sur fonds propres.

[plus d'infos sur la taxe d'apprentissage, sur le site du CFA Union, www.cfa-union.org_rubriqueentreprises-taxed'apprentissage](http://www.cfa-union.org_rubriqueentreprises-taxed'apprentissage)

SALAIRE DE L'APPRENTI

Sur la base du SMIC au 01/01/18 à 1 498.47 € base 35h

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	- de 18 ans	18 à 20 ans inclus	21 ans et +
Année 1 DUT 1 – BTS 1- Master 1 - Ingénieur 1	45 % du SMIC 674.31 €	61 % du SMIC 914.07 €	73 % du SMIC 1 093.88 €
Année 2 DUT 2- DEUST 2 - BTS 2 - Licence pro – L 3 - Master 2 – Ingénieur 2		69 % du SMIC 1 033.94 €	81 % du SMIC 1 213.70 €
Année 3 Ingénieur 3		85 % du SMIC 1 273.70 €	98 % du SMIC 1 468.50 €

EXONERATIONS DE COTISATIONS SOCIALES PATRONALES

Exonération totale des cotisations salariales et patronales d'origine légale ou conventionnelle imposées par la loi (sauf accidents du travail et maladie professionnelle, cotisation FNAL, prévoyance complémentaire IRCANTEC).

[plus d'infos sur le salaire et les cotisations sociales pour l'embauche d'un apprenti sur le site du CFA Union - www.cfa-union.org - rubriqueentreprises - salaire de l'apprenti](http://www.cfa-union.org_rubriqueentreprises-salairedel'apprenti)

AIDES AUX EMPLOYEURS

Prime régionale Ile de France à l'apprentissage (pour les collectivités de moins de 5 000 habitants)	1 000 € par an
Aide au recrutement d'un 1 ^{er} apprenti ou d'un apprenti supplémentaire (pour établissements de moins de 250 salariés)	1 000 €
Crédit d'impôt (si soumis à l'IS) <ul style="list-style-type: none"> pour une 1^{ère} année de DUT/BTS pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap tous niveaux* 	1 600 € 2 200 €

Ces aides accordées aux employeurs sont cumulables

[plus d'infos sur les aides aux entreprises pour l'embauche d'un apprenti sur le site du CFA Union- rubriqueentreprises - les aides financières](http://www.cfa-union.org_rubriqueentreprises-les-aides-financieres)

*d'autres aides peuvent être accordées par l'AGEFIPH

[plus d'infos sur les aides de l'AGEFIPH pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap sur le site du CFA Union - www.cfa-union.org - rubriqueapprenti](http://www.cfa-union.org_rubriqueapprenti)

Document non contractuel, établi selon la réglementation de l'apprentissage en vigueur au 01 juin 2018

Entreprises du secteur privé de moins de 11 salariés Associations de moins de 11 salariés

COUT DE LA FORMATION PAR ANNEE

Niveau III – BAC + 2 *		Niveau II - BAC + 3 *		Niveau I – BAC + 5 *	
DEUST	1 000 €	LP/L3 production	1 000 €	Master production	1 000 €
DUT	1 000 €	LP/L3 services et tertiaire	1 000 €	Master services et tertiaire	1 000 €
				Ingénieur PolyTech Paris Sud	1 000 €

*sauf BTS et LP en optique et Ingénieur ENSEA non soumis à ces coûts (régime spécifique- nous contacter).

Le coût de la formation annuel peut être réglé au CFA Union par la Taxe d'apprentissage, (quota –CSA et hors quota dans la limite du coût de la formation) ou sur fonds propres.

[plus d'infos sur la taxe d'apprentissage, sur le site du CFA Union, www.cfa-union.org rubrique entreprises - taxe d'apprentissage](http://www.cfa-union.org)

SALAIRE DE L'APPRENTI

Sur la base du SMIC au 01/01/18 à 1 498.47 € base 35h

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	- de 18 ans	18 à 20 ans inclus	21 ans et +
Année 1 DUT 1 – BTS 1- Master 1 - Ingénieur 1	25 % du SMIC 374.62 €	41 % du SMIC 614.37 €	53 % du SMIC * 794.19 € *
Année 2 DUT 2- DEUST 2 - BTS 2 - Licence pro – L 3 - Master 2 – Ingénieur 2		49 % du SMIC 734.25 €	61 % du SMIC * 914.07 € *
Année 3 Ingénieur 3		65 % du SMIC 974.00 €	78 % du SMIC * 1 168.81 € *

*ou du minimum conventionnel, dès 21 ans, si + favorable.

EXONERATIONS DE COTISATIONS SOCIALES PATRONALES

Exonération totale des cotisations salariales et patronales d'origine légale ou conventionnelle imposées par la loi, sauf accidents du travail et maladie professionnelle.

[plus d'infos sur le salaire et les cotisations sociales pour l'embauche d'un apprenti sur le site du CFA Union - www.cfa-union.org - rubrique entreprises - salaire de l'apprenti](http://www.cfa-union.org)

AIDES AUX EMPLOYEURS

Aide TPE jeune apprenti pour l'embauche d'un apprenti de moins de 18 ans	Forfait de 4 400 € la 1 ^{ère} année du contrat (versée trimestriellement)
Prime régionale Ile de France à l'apprentissage	1 000 € par an
Aide au recrutement d'un 1 ^{er} apprenti ou d'un apprenti supplémentaire	1 000 €
Crédit d'impôt (si soumis à l'IS) <ul style="list-style-type: none"> pour une 1^{ère} année de DUT/BTS pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap tous niveaux* 	1 600 € 2 200 €

Ces aides accordées aux employeurs sont cumulables

[plus d'infos sur les aides aux entreprises pour l'embauche d'un apprenti sur le site du CFA Union- rubrique entreprises - les aides financières](http://www.cfa-union.org)

*d'autres aides peuvent être accordées par l'AGEFIPH

[plus d'infos sur les aides de l'AGEFIPH pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap sur le site du CFA Union - www.cfa-union.org - rubrique apprenti](http://www.cfa-union.org)

Document non contractuel, établi selon la réglementation de l'apprentissage en vigueur au 01 juin 2018

Associations de plus de 10 salariés non assujetties à la taxe d'apprentissage

COUT DE LA FORMATION PAR ANNEE

Niveau III – BAC + 2		Niveau II - BAC + 3		Niveau I – BAC + 5	
BTS	4 460 €	LP/L3 production	4 632 €	Master production	3 801 €
DEUST	4 100 €	LP/L3 services et tertiaire	4 342 €	Master services et tertiaire <i>sauf master 2 contrats contentieux</i>	3 548 € 3 463 €
DUT	4 100 €			Ingénieur PolyTech Paris Sud	5 069 €
				Ingénieur ENSEA	6 298 €

Le coût de la formation annuel est réglé par l'employeur sur fonds propres.

SALAIRE DE L'APPRENTI

Sur la base du SMIC au 01/01/18 à 1 498.47 € base 35h

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	- de 18 ans	18 à 20 ans inclus	21 ans et +
Année 1 DUT 1 – BTS 1- Master 1 - Ingénieur 1	25 % du SMIC 374.62 €	41 % du SMIC 614.37 €	53 % du SMIC * 794.19 € *
Année 2 DUT 2- DEUST 2 - BTS 2 - Licence pro – L 3 - Master 2 – Ingénieur 2		49 % du SMIC 734.25 €	61 % du SMIC * 914.07 € *
Année 3 Ingénieur 3		65 % du SMIC 974.00 €	78 % du SMIC * 1 168.81 € *

**ou du minimum conventionnel, dès 21 ans, si + favorable.*

EXONERATIONS DE COTISATIONS SOCIALES PATRONALES

Exonération des cotisations salariales et patronales d'origine légale ou conventionnelle imposées par la loi, au titre des assurances sociales et des allocations familiales. [plus d'infos sur le salaire et les cotisations sociales pour l'embauche d'un apprenti sur le site du CFA Union - www.cfa-union.org - rubrique entreprises - salaire de l'apprenti](#)

AIDES AUX EMPLOYEURS

Aide au recrutement d'un 1 ^{er} apprenti ou d'un apprenti supplémentaire (établissements jusqu'à 250 salariés)	1 000 €
Crédit d'impôt (si soumis à l'IS)	
<ul style="list-style-type: none"> pour une 1^{ère} année de DUT/BTS pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap tous niveaux* 	1 600 € 2 200 €

Ces aides accordées aux employeurs sont cumulables

[plus d'infos sur les aides aux entreprises pour l'embauche d'un apprenti sur le site du CFA Union- rubrique entreprises - les aides financières](#)

*d'autres aides peuvent être accordées par l'AGEFIPH

[plus d'infos sur les aides de l'AGEFIPH pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap sur le site du CFA Union - www.cfa-union.org - rubrique apprenti](#)

Document non contractuel, établi selon la réglementation de l'apprentissage en vigueur au 01 juin 2018